



M. Klaus-Heiner LEHNE
Président de la Cour des comptes européenne

Allocution d'ouverture

du 2^e symposium international de finances publiques comparées

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à la Cour des comptes européenne et bienvenue à ce 2^e symposium international portant sur les finances publiques comparées en Europe. Je suis ravi que ma collègue M^{me} Danièle Lamarque ait pris l'initiative de tenir cette réunion ici à Luxembourg. Loin des projecteurs de la politique accusatoire, avec notre indépendance inscrite dans les traités européens, je pense que nous sommes un « terrain neutre » approprié pour discuter et débattre de questions aussi importantes et parfois difficiles pour nos démocraties parlementaires.

En lisant le titre de ce symposium, je me suis immédiatement souvenu de mes activités au Parlement européen il y a plus de dix ans, lorsque j'étais rapporteur pour le statut des députés au Parlement européen. Ce fut un exercice extrêmement difficile pour tenter d'harmoniser dans une certaine mesure les droits et devoirs des députés européens. Nous avons dû nous appuyer sur une analyse comparative des différentes situations applicables dans les États membres pour parvenir à un résultat acceptable. Ce que nous avons découvert était une énorme variété de situations, liées aux traditions et aux sensibilités nationales. Même en examinant les salaires ou plutôt l'« indemnité » des députés, certains parlementaires perçoivent dix fois plus que leurs voisins d'un autre État membre de l'Union européenne. Et je me souviens d'une expérience similaire quelques années plus tard quand nous avons décidé de créer un statut spécifique pour les assistants parlementaires.

Mesdames, Messieurs, le sujet de vos discussions va au cœur de ce que sont nos démocraties et de ce que signifie en pratique le mandat libre d'un parlementaire. Il est difficile de voir comment le pouvoir législatif peut être réellement indépendant s'il dépend des autres pour l'adoption et l'exécution de son budget. Mais cette autonomie soulève également des questions délicates : à qui ces parlements rendent-ils compte de leur gestion financière interne ? J'espère que vos discussions pourront être mises en pratique à la fois au niveau national – je comprends que l'assemblée française, par exemple, a mis en place un groupe de travail pour réformer ses pratiques – et au niveau européen. En tant qu'avocat de formation, vous n'avez pas besoin de me convaincre de la valeur ajoutée du droit comparé – c'est essentiel ! Je trouve donc excellent que vous entendiez au cours des deux prochains jours à partir de nombreux contextes nationaux différents. Je vous souhaite une conférence très réussie.